

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 31 janvier 2014**

Objet : Marché d'études et de travaux

L'an deux mille quatorze, le trente et un janvier à quatorze heures et quinze minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-deux janvier, se réunit en session ordinaire, salle Etang des Landes, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mme Guilaine JEANNOT PAGES	Vice-Présidente au Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Christian TRENTALAUD (suppléant de Mr Lefort)	Conseiller Général du Conseil Général Haute Vienne
Mr Jacques DESCARGUES	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Vice-Président Communauté d'Agglo Bassin de Brive
Mr Bernard EBENSTEIN (suppléant de Mr Ducourtieux)	Adjoint au maire de la Ville de Limoges
Mr Arnaud BOULESTEIX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Bernard JAUVION	Conseiller communautaire de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mr Didier BARDET (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)	Vice-Présidente Communauté d'Agglo Bassin de Brive
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)	Vice-Président Communauté d'Agglo Grand Guéret

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Dans le cadre de la phase expérimentale du jalon 1 du SDAN (SDAN pilote) dont DORSAL a la maîtrise d'ouvrage, il convient de lancer une consultation pour un marché d'études et de travaux sous forme d'un marché à bons de commande sans minimum et sans maximum, en application de l'article 76-I du Code des marchés publics.

Le marché représenterait environ 10% du jalon 1 du SDAN soit environ 15 M€ HT.

La procédure de référence est donc la procédure formalisée en application des dispositions du Code des marchés publics.

Après en avoir délibéré, les membres de DORSAL décident, à l'unanimité, de donner autorisation au Président pour :

- **lancer la consultation pour un marché d'études et de travaux pour la mise en œuvre du SDAN pilote, dans le cadre d'une procédure formalisée et d'un marché à bons de commande sans minimum et sans maximum,**
- **notifier, engager, exécuter et régler ce marché de travaux,**
- **signer tout document se rapportant à ce marché.**



Fait à Limoges, le 31 janvier 2014

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE